

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **MINISTERE DE L'ECONOMIE** (arrêté N° **1/26/0388** du **16 octobre 2026**) pour la modification de la cessation d'activités (1/225/0544) 520, Z.A.E. Wolser B, à Dudelange.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **22 octobre 2026** au **30 novembre 2026**

Bettembourg, le 21 octobre 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

